

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**BUREAU DE STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT
(BSD)**

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE
LA RIZICULTURE
(DRAFT II)

Avril 2009

Table des matières

I. RESUME	6
II. I. INTRODUCTION	8
III. II. LA REVUE DU SECTEUR RIZICOLE	8
2.1. La place du riz dans les politiques	9
2.2. Les préférences et les projections de la demande	9
2.3. La typologie et le nombre de riziculteurs, les transformateurs et les commerçants.	9
2.4. Les dimensions des questions sur la parité homme-femme	11
2.5. L'avantage comparatif de la production rizicole nationale.....	11
IV. 4. Défis et opportunités	11
3.1. Le potentiel du riz local dans la réduction de la pauvreté rurale et la croissance économique	11
3.2. Le régime foncier	11
3.3. Les questions sociales	12
3.4. Les questions transfrontalières et régionales.....	12
3.5. Les acquis et leçons apprises de la R &D rizicoles antérieures	12
V. 4. Les Zones de priorité et les approches	12
4.1. Classement par ordre de priorité en termes de potentiel de la production nationale	12
4.2. Identification et classement par ordre de priorité en fonction des défis écologiques spécifiques et les opportunités afférents.....	13
4.3. Identification des défis politiques/opportunités	14
4.3.1. Défis politiques	14
4.3.1. Opportunités	14
VI.V. VISION ET CADRE DE LA SNDR	15
5.1. Objectifs de production du riz.....	15
5.5.1. Objectif global :.....	15
5.5.2. Objectifs quantifiés :	15
5.2.3. Phase de développement de la stratégie	16
5.2.4. Axes d'intervention	16
5.2.5. Nombre de Chercheurs, Techniciens, et des vulgarisateurs agricoles en 2008 et des Cibles dans l'avenir	17
5.2.6. Gouvernance de la Stratégie de Développement de la Riziculture	17
5.2.7. Engagements financiers et des ressources humaines de la part de l'Etat.....	18
5.2.8. Intervenants nationaux et des liens aux initiatives transfrontalières/régionales et renforcement des partenariats /Engagements financiers et des ressources humaines de la part de l'Etat	18
5.2.9. Interventions principales	18
VII.	6
. Stratégies pour les sous-secteurs.....	19
6.1. Système de semences	19
6.1.1. Vision de la production des semences du riz / système de distribution	19
6.2. La commercialisation et distribution des engrais.....	19
6.2.1. Vision de la commercialisation et distribution des engrais.....	19
6.3. Stratégie de commercialisation et de transformation du riz.....	20
6.3.1. Vision de procédures après récolte.....	20
6.3.2. Vision de la transformation	20
6.3.3. Vision de la commercialisation	20
6.4. Irrigation et investissements dans les technologies de régularisation des eaux	21

6.4.1. Réadaptation et modernisation des programmes existants.....	21
6.4.2. Développement des programmes existants d'irrigation	21
6.5. Accès et entretien des équipements agricoles	22
6.6. Recherche, diffusion technologique et renforcement des capacités.....	22
6.6.1. Génération de technologies et transfert en milieu paysan.....	22
6.6.2. Préservation et diffusion des ressources génétiques	23
6.6.3. Gestion de la fertilité des sols	23
6.7. Accès au crédit et financements agricoles.....	23
6.7.1. Agriculteurs, transformateurs et fournisseurs des intrants, accès aux services financiers	23
6.7.2. Capacité de gestion financière.....	24
VIII.....	<u>7</u>
<u>. Conclusion</u>	<u>24</u>

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACA	Agence pour la Commercialisation Agricole
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AFD	Agence Française de Développement
AGRA	Alliance pour une Révolution Verte en Afrique
ANPROCA	Agence Nationale pour la Promotion Rurale et le Conseil Agricole
APEK	Association pour la Promotion Economique de Kindia
ARI :	Initiative Africaine sur le Riz
BAD	Banque Africaine de Développement
BADAM	Banque pour le Développement Agricole et Minier
BID	Banque islamique pour le Développement
BSD	Bureau de Stratégie et Développement
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CEDEAO	Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CONEG	Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
CRG	Crédit Rural de Guinée
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNPR	Direction Nationale des Pistes Rurales
DPDRE	Direction Préfectorale de Développement Rural et de l'Environnement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DYNAFIV	Projet de Dynamisation des filières vivrières
ECOWAP	Politique Agricole de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
Nerica	New Rice for Africa
ODRIK	Opération pour le Développement de la Riziculture à Kouroussa
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Rurales
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PADER-HG	Projet de Développement Rural de la Haute Guinée
PASAL	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PAPR	Plan d'aménagement des Plaines Rizicoles
PDRI-GM	Projet de Développement de la riziculture irriguée en Guinée Maritime
PDRS-II	Projet de Développement de la Riziculture à Siguiri (2 è phase)
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNSA	Projet National des Services Agricoles
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
RGTA	Réseau Guinéen pour la Traction Animale
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SARA	Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs et d'Agricultrices

SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France)
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNSA	Service National de statistiques agricoles
UBM	Union Boora Malé

RESUME

Les cours du riz au niveau international n'ont cessé de grimper depuis décembre 2006, créant des difficultés d'approvisionnement des marchés des pays en développement comme la Guinée et des capacités d'accès limitées pour les populations vivant pour la grande majorité, en insécurité alimentaire. Cette situation, ressentie à l'échelle mondiale, n'est pas sur le point de se résorber du fait d'une part, de l'accroissement des importations et d'autre part, des disponibilités en riz très limitées dans les pays exportateurs. Aussi, les cours internationaux du riz vont probablement connaître de nouvelles perturbations au cours des prochaines années.

En Guinée, malgré les efforts fournis dans le cadre de la sécurité alimentaire, la production de riz ne couvre pas entièrement les besoins sans cesse croissant des populations. Durant ces dernières décennies la consommation per capita de riz est passée de 92 kg en 1992 à 100 kg en 2008. Cette évolution s'expliquerait par la place qu'occupe le riz dans la nourriture des populations ainsi que de la faible productivité des autres cultures vivrières et au faible coût d'accès au riz importé. A cela s'ajoutent plusieurs autres contraintes notamment : la non maîtrise de l'eau, la faiblesse du système d'approvisionnement en intrants et en matériels agricoles, les difficultés d'accès au crédit, etc. Or le pays dispose d'un potentiel en terres aménageables évalué à 364 000 ha, d'une pluviométrie abondante variant entre 1500 mm et 4000 mm de hauteur d'eau et d'un ensoleillement favorable à la riziculture. .

Toutefois il convient de rappeler que la contribution de la filière riz au produit intérieur brut (PIB) s'est constamment améliorée passant de 5,2% en 2000 à 6,2% à l'horizon 2018. En valeur cela correspond à 320,3 milliards GNF en 2000 à 487,7 milliards GNF en 2008. Aussi la part de la valeur CAF du riz importé dans le total des importations est passée de 5,4% en 2000 à 11,3% en 2008.

Avec une importation moyenne de 300 000 tonnes de riz qui représentent environ 26% des besoins nationaux, l'enjeu majeur de la stratégie de développement de la riziculture est d'assurer l'autosuffisance du pays en riz à moyen terme et d'exporter les surplus de production sur les marchés sous-régionaux, régionaux et internationaux, à plus long terme et ce conformément aux objectifs de l'ECOWAP de la CEDEAO et du PDDAA de l'Union africaine.

Au regard de ce qui précède et en harmonie avec les objectifs de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), la stratégie nationale du riz, se fixe comme objectif l'autosuffisance du pays en riz à l'horizon 2018 et l'exportation du surplus sur les marchés sous-régional et international. Dans cette perspective, il s'agira d'assurer une offre en riz suffisante en quantité et en qualité, et assez rémunératrice pour les producteurs. Pour ce faire il s'agira de passer d'une production de 1 206 915 tonnes de riz paddy en 2008 à 2 726 460 tonnes de riz en 2018 et par la même d'accroître les rendements moyens du riz de 1,43 t/ha en 2008 à 2,75 tonnes en 2018.

Les axes d'intervention de la stratégie s'articuleront sur : (i) la création de deux grands pôles de développement en Basse et Haute Guinée avec pour objectif d'aménagement sur 160 000 ha avec maîtrise totale de l'eau dont : 40 % des plaines de mangroves et d'eau douce de la basse Guinée, 40% sur les plaines alluviales le long du Niger et de ses affluents en Haute Guinée, (ii) la poursuite des aménagements sur 20 000 ha de bas-fond dans le cadre de la diversification, avec un accent particulier sur la pisciculture et le maraîchage en contre-saison ; (iii) le soutien à la riziculture de coteaux à travers la large diffusion du NERICA et (iv) l'accès aux intrants agricoles et équipements agricoles.

Le coût global estimatif de la stratégie est de 1,3 milliard \$US dont : 488 850 000 \$US au titre des intrants agricoles, 520 000 000 \$US pour la maîtrise de l'eau, 17 500 000 pour l'achat des équipements agricoles de production et de post-récolte, 8 000 000 \$US pour les pistes de désenclavement, 675 000 \$US pour la réhabilitation des centres semenciers et de recherche agricole et 6 000 000 \$US pour la recherche agricole, le conseil agricole et le suivi de la mise en œuvre.

La mise en œuvre de la stratégie dégagerait d'énormes impacts socio-économiques et environnementaux dont :

- Une valeur ajoutée de 1 500 milliards GNF soit 300 millions \$US au PIB dont environ 40 à 50% pour les producteurs ;
- 320 000 emplois créés après aménagement de 160 000 ha (lutte contre l'exode rural) ;
- 200 000 hectares de superficie en riziculture de coteau non préservée du fait des aménagements hydro-agricoles avec double culture ;
- L'installation de plus de 500 coopératives de production et de service (jeunes agriculteurs et groupements féminins) ;
- La production de 1 500 000 tonnes de paille comme aliment pour bétail et dans la gestion de la transhumance ;
- La production de 550 000 tonnes de sons comme aliment pour bétail et volaille ;
- La production de 260 000 tonnes de balles comme combustible pour les rizeries et décortiqueuses ;
- La production de 500 tonnes de poisson en Guinée Forestière et 800 tonnes de produits maraîchers.

I. INTRODUCTION

Les développements récents que connaît l'économie mondiale, notamment la flambée des prix des denrées alimentaires et des cours mondiaux du pétrole, couplée avec la crise financière internationale, constituent une réelle préoccupation pour le Gouvernement guinéen qui doit faire face à la diminution des disponibilités de riz sur le marché mondial, la hausse du cours mondial du riz (qui était de 600\$ US/tm en mars 2008) et la hausse continue du cours du baril de pétrole (qui est passé de 36 à 140 \$US entre 2006 et 2008). Cette tendance pourrait encore s'exacerber, si le dollar américain continue à s'affaiblir par rapport aux monnaies des principaux pays exportateurs.

C'est dans ce contexte que la Guinée a mis en œuvre plusieurs initiatives tendant à améliorer la production et la productivité du riz, principale denrée de base des populations locales en vue de limiter la dépendance vis-à-vis des importations. Ainsi, la production de riz s'est accrue de manière significative ces dernières années passant de 775.700 tonnes en 2000/2001 à 1.465.700 tonnes en 2008/2009. Cela a été possible grâce à un accroissement des superficies emblavées, des appuis soutenus à la filière (recherche vulgarisation, aménagements, routes, renforcements de capacités, etc.) et des prix incitatifs à la production et à la commercialisation.

Toutefois il convient de rappeler que la contribution de la filière riz au produit intérieur brut (PIB) s'est constamment améliorée passant de 5,2% en 2000 à 6,2% pendant la période 2004 à 2008. En valeur cela correspond à 320,3 milliards GNF en 2000 à 487,7 milliards GNF en 2008. Aussi la part de la valeur CAF du riz importé dans le total des importations est passée de 5,4% en 2000 à 11,3% en 2008.

Au regard de ce qui précède, le gouvernement à travers cette initiative de la CARD, se fixe comme objectif la réduction des importations de 15% en 2009. A l'horizon 2013 le taux de couverture des besoins nationaux en riz sera couvert à 111% dégageant ainsi un surplus de 134 886 tonnes qui sera écoulé sur le marché sous-régional. Cette tendance devrait se maintenir avec un taux de satisfaction des besoins nationaux en riz de 109% avec un surplus de 153 993 tonnes.

La filière locale de riz a généré en 2003 une valeur ajoutée d'environ 340 milliards de FG, représentant 5 % du PIB. Quant à la consommation, elle est passée de 70 kg en 1989 à environ 90 kg en 1995 et 100 kg, actuellement. Sur cette base, les besoins en riz blanc seront de 1.354.197 tonnes à l'horizon 2018 pour une population estimée à 13.541.968 d'habitants.

Le bilan des campagnes agricoles fait ressortir que sur les 8 dernières années, la production du riz est complétée par des importations pour combler le déficit de consommation. Ces importations sont passées de 275 000 tonnes en moyenne entre 1992 et 1996 à 200 000 tonnes, entre 1997 et 1999, alors que le cours mondial du riz chutait de 300 USD/t à 200 USD/t pour les mêmes périodes. Par contre, à partir de 2001, la situation a complètement changé. Les importations sont passées de 153 000 tonnes en 2000 à 330 000 tonnes en 2002. Cette tendance à la hausse s'est confirmée en 2003 (avec l'importation d'environ 325 000 tonnes) malgré l'augmentation du prix du riz sur le marché mondial et la dépréciation du franc guinéen par rapport au dollar.

Cette hausse risque d'aggraver le niveau de pauvreté et d'insécurité alimentaire, en ce sens que le financement de la relance des filières agricoles reste en deçà des attentes des populations à la base, avec un déficit vivrier annuel de l'ordre de 300.000 tonnes de riz.

C'est pourquoi, la PNDA Vision 2015 prévoit, dans le cadre de systèmes de production durable, d'aménager 25 000 ha de grandes et moyennes plaines dans les grands bassins de production rizicole en Basse et Haute Guinée avec un objectif de production de 2.500.000 tonnes contre 1 317.000 tonnes en 2007.

II. LA REVUE DU SECTEUR RIZICOLE

L'analyse du bilan alimentaire de la Guinée pour la campagne 2007/2008 montre que le riz est le principal produit alimentaire du pays représentant 61 à 69 % des disponibilités céréalières.

En dépit des efforts d'investissements ayant abouti à l'augmentation des productions vivrières, l'objectif d'autosuffisance en riz initialement prévue pour 2005 n'a pas été atteint. Cette situation est imputable d'une

part, à l'augmentation de la consommation de riz et d'autre part, à la non maîtrise des importations (les importations sont exonérées de taxes et probablement, réexportées dans les pays voisins en crise).

2.1. La place du riz dans les politiques

La bataille pour la sécurité alimentaire a été, avant tout, celle du riz

Le développement des cultures vivrières notamment du riz demeure un axe stratégique de la PNDA dans le cadre de la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire de la Guinée. Une telle option se fonde sur l'importance du riz comme aliment de base en Guinée et sur la nécessité de préserver les populations rurales productrices de la vulnérabilité alimentaire.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, avec l'appui des partenaires au développement, a mis en œuvre plusieurs programmes et projets de développement de la riziculture dont le leadership est assuré de loin par l'aide française surtout dans les régions de la Guinée maritime et de la Guinée Forestière, qui constituent de nos jours les plus grands bassins de production rizicole. Dans ce cadre on peut citer les projets successifs de développement de la riziculture de mangrove (PDRI-GM) et de la riziculture de bas-fonds en Guinée Forestière (PDRI-GF). Après l'Aide Française, la Banque Africaine de Développement vient en deuxième position dont les interventions sont axées essentiellement sur le développement de la riziculture des plaines alluviales de la Haute Guinée par la mise en œuvre de projets successifs dans la préfecture de Kouroussa (ODRIK puis PADER-HG) et dans la préfecture de Siguiri (PDRS-II puis PADER-HG). Dans le domaine de l'appui à la commercialisation, on note la mise en œuvre des projets PASAL puis de DYNAFIV qui ont permis d'améliorer les volumes commercialisés.

Par rapport aux objectifs de production de la PNDA, l'évaluation de production du riz pour la période de 1998 à 2005 montre que les objectifs ont été atteints à 95 % avec une production de 1.207.956 sur une prévision de 1.272.415 tonnes.

2.2. Les préférences et les projections de la demande

Le riz local étuvé est préféré pour ces qualités gustatives ; ce qui est reflété sur le prix avec un surplus de 20 à 30% par rapport au prix du riz importé.

2.3. La typologie et le nombre de riziculteurs, les transformateurs et les commerçants

En Guinée, environ 80% des exploitations pratiquent la riziculture, soit 675 200 exploitations. Si l'on considère que chaque exploitation a 5 actifs en moyenne, la population totale agricole qui s'investit dans la production avoisine 3 336 600 habitants sur une population totale de 9 000 000 (Recensement national de la population, 2001).

• La riziculture pluviale

La riziculture pluviale traditionnelle encore appelée riziculture sèche, est de loin la plus répandue (65 % des superficies pour environ 1 tonne/ha). En effet, elle se rencontre sur coteaux, sur montagne, sur brûlis de forêts après un défrichement récent. Les opérations culturales se font à la main. Il n'y a pas d'apport d'engrais. Les rendements (500 à 900 kg/ha) varient en fonction de la fertilité naturelle et de la régularité des précipitations. Les variétés à cycle court (90-110 jours) sont les plus couramment utilisées.

Avec la diffusion de la variété de riz NERICA, on note de véritables perspectives de développement de ce système avec des rendements atteignant de l'ordre de 2 à 4 tonnes à l'hectare. En région forestière, les surplus générés par ce système sont à l'origine de la mise en place d'une filière locale qui approvisionne la capitale Conakry à travers le marché Tanènè –Aviation. A cet titre, on note l'émergence de plusieurs groupements et Unions dont les plus importants sont l'Union des groupements étuveuses et collectrices de Gouéké (N'Zérékoré) et l'Union des femmes vendeuses de riz de Seinko (Beyla).

Le caractère itinérant de ce système (1-2 ans de culture de riz suivi de 5-7 ans de jachère nue) pose de sérieux problèmes de conservation de sols donc d'environnement.

- **La riziculture de bas-fond :**

Ce système représente 10 % des superficies rizicoles. Les rendements se situent entre 1,5 et 2,5 t/ha. La Guinée Forestière comporte la plus importante étendue en bas-fonds, comparativement aux autres régions naturelles du pays. Selon la Direction Nationale du Génie Rural, le potentiel global en bas fonds pour la zone serait environ de 121760 hectares avec 5 % des superficies ayant été aménagées.

Malgré les investissements réalisés dans les aménagements, la productivité en riz a été en deçà des attentes des producteurs et des décideurs, en raison notamment de la baisse de la fertilité des sols aménagés et de l'apparition des chenilles et de la panachure jaune.

Cependant, des réussites sur le plan technique et économique ont été obtenues dans la zone de SOGUIPAH avec une meilleure gestion de l'écosystème bas fonds et coteaux et l'intégration de la pisciculture. Aussi, le Projet de développement de la pisciculture villageoise en Guinée Forestière financé par la FAO confirme les potentialités importantes des bas-fonds, en particulier lorsque les aménagements sont relativement adaptés, améliorant la maîtrise de l'eau avec :

- 1,150 tonne de paddy / ha en riziculture pluvial ;
- 1,380 tonne de paddy / ha dans les bas-fonds non aménagés ;
- 3,120 tonnes de paddy / ha dans les bas-fonds aménagés ;
- 25 tonnes d'aubergine / ha dans les bas-fonds aménagés
- 4 t/ha de poisson en pisciculture villageoise.

- **La riziculture de plaine**

Ce système est surtout répandu en Haute Guinée et dans les préfectures de Gaoual et de Koundara (Moyenne Guinée). Il représente 9 % des superficies et ses rendements varient entre 500 kg et 2 t/ha en fonction des crues du Niger et de ses affluents. La superficie des plaines aménageables est estimée à environ 120 000 ha (dont 80 000 ha en Haute Guinée).

Elle est tributaire des facteurs climatiques (insuffisance ou excès de précipitations, date d'arrivée ou de retrait des crues) et du faible niveau d'intensification. C'est le seul système depuis longtemps marchand avec 40 % des volumes mis en marché.

La mise en œuvre des projets d'aménagement financés par la Banque Africaine de développement (BAD) ces dix dernières années a permis l'émergence des groupements et unions de producteurs récemment constitués en fédération des producteurs de riz de la haute guinée. Aussi, sur le plan technique les rendements se sont accrus passant de 800 kg à 3,5 tonnes à l'hectare avec des taux de mise en valeur dépassant les 90 %.

-

- **La riziculture de mangrove :**

Actuellement, le riz de mangrove représente 16% des superficies rizicoles et les rendements se situent entre 1,5 et 3,5 t/ha. 20 à 60¹ % des volumes sont mis en marché en fonction des systèmes. En fait, la fertilité de ces zones peut être stable si l'eau de mer, riche en limon, est admise dans les parcelles en saison sèche.

Ce système est traditionnel chez les populations бага de la basse côte, qui quadrillent les zones de mangrove avec des diguettes séparant les casiers rizicoles et empêchant l'intrusion d'eau salée. A l'époque coloniale, les plans d'aménagement de la basse côte prévoyaient 40 000 ha de rizières de mangrove, dont 8000 ont fait l'objet de travaux effectifs (canaux primaires et secondaires).

Les appuis fournis en matière de transformation et commercialisation par les différents projets ont permis l'émergence de plusieurs groupements et unions féminins d'éleveuses et de collectrices disposant d'équipements appropriés (600 décortiqueuses, 300 étuveuses). Il faut noter la création de l'Union Bora male, une puissante Union spécialisée dans la commercialisation ayant abouti au label riz Bora male. La mise en place de cette organisation a permis aux producteurs de toucher entre 75 à 80% du prix de vente du contrat de livraison d'environ 4 000 tonnes de riz à la Compagnie des bauxites de Guinée à Kamsar, dont la valeur est estimée à 7,7 Milliards de francs guinéens, soit 1,2 millions de dollars US.

¹ 60 % sur les périmètres du projet de développement de la riziculture en Guinée Maritime (PDRIGM)

2.4. Les dimensions des questions sur la parité homme- femme

Au niveau de la production, les femmes jouent un grand rôle dans les activités de préparation du sol, de semis, de désherbage et de récolte. En région forestière, la parité Homme/Femme est plus marquée dans la préparation du sol. En Guinée maritime, les femmes assurent le repiquage, et le désherbage en riziculture de mangrove. En Haute Guinée, où la riziculture attelée est développée, les femmes sont beaucoup sollicitées pour la désherbage. En plus du champ familial, les femmes et leur organisation peuvent s'investir dans leur propre exploitation.

Au niveau de la transformation et de la commercialisation, les femmes occupent le premier rang. Ainsi on rencontre des collectrices/étuveuses. Ces femmes drainent la plupart des produits mis en marché par les producteurs et l'éuvent avant décorticage. Le riz obtenu, de bonne tenue, permet un rendement au décorticage de plus de 70 % et bénéficie d'une prime à la qualité sur les marchés.

2.5. L'avantage comparatif de la production rizicole nationale

L'atelier tenu en 2008 à Kindia organisé par la Coordination Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOP-G) a permis de dégager les principaux résultats ci-dessous :

Les coûts de production des principaux systèmes de culture se situent entre 30 et 50 francs CFA le kilo de paddy. C'est très inférieur au coût de production le plus faible de la riziculture malienne (65 à 70 FCFA par kilo de paddy en zone Office du Niger) ou sénégalaise (60 à 65 FCFA par kilo de paddy en zone SAED). Cette compétitivité est avant tout due à des rizicultures peu consommatrices d'intrants chimiques et au glissement du franc guinéen par rapport aux devises, qui abaisse le prix de la main d'oeuvre par rapport aux pays voisins

3. DEFIS ET OPPORTUNITES

3.1. Le potentiel du riz local dans la réduction de la pauvreté rurale et la croissance économique

La filière locale de riz a généré en 2003 une valeur ajoutée d'environ 340 milliards de GNF, soit 5 % du PIB. Elle met en marché environ 120 000 tonnes de riz net par an avec environ 65 000 tonnes faisant l'objet d'échanges inter-préfectoraux

L'atelier sur la filière riz organisé par DYNAFIV en novembre 2003 à Conakry a permis de mettre en exergue les atouts suivants :

- Des conditions favorables à la riziculture dans toutes les régions naturelles;
- Une forte préférence des consommateurs pour le riz local malgré son prix élevé (65 % plus cher que le riz importé en 2003 à Conakry);
- Le développement progressif (tendance à vérifier sur le long terme) de deux marchés distincts pour le riz local et le riz importé, ce dernier étant consommé par les consommateurs les moins nantis;
- L'existence de marchés spécialisés pour le riz local (Tanènè, Matoto, Enta, Bousoura...);
- L'émergence de véritables « origines » pour le riz local : riz de Sinko, de Lola, de mangrove, de bowés...
- Un potentiel d'exportation de riz bio ou de qualité supérieure, à condition de respecter les normes sanitaires et autres relatives à ce type de commerce (ce qui n'est pas le cas pour le moment);

Les principaux défis sont de trois ordres qui sont :

- Inverser la tendance des importations de riz à très court terme par l'intensification et la valorisation de la production locale
- Générer une croissance économique durable à partir de l'intensification de la production dans un partenariat public- privé
- Diversifier la production vivrière (manioc et maïs) pour diminuer la pression sur le riz.

3.2. Le régime foncier

Dans ce domaine, le gouvernement a approuvé en 2002 une Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR) qui donne l'autorité aux Communautés rurales de Développement (CRD) de formaliser les transactions foncières.

Pour encourager les investissements privés dans la filière, le Ministre chargé de l'Agriculture délivre des arrêtés d'occupation des terres sous forme de bail à long terme.

Les dispositions réglementaires d'application de la Déclaration Foncière étant en gestation, le problème foncier constitue toujours une contrainte majeure à la réalisation des investissements productifs et durables. La dégradation des ressources naturelles dont principalement la ressource sol s'accroît du fait de la croissance démographique, de l'arrivée massive de réfugiés en Guinée, des déplacements de personnes dus aux incursions de rebelles.

3.3. Les questions sociales

La contrainte principale au développement en milieu rural est l'accentuation de la pauvreté au niveau des producteurs. Ce qui a pour corollaire l'exode rural et l'analphabétisme.

3.4. Les questions transfrontalières et régionales

Les aspects liés au marché des intrants (engrais, pesticides, équipements agricoles, semences améliorées) doivent être traités aux niveaux sous-régional et régional (CEDEAO, Mano river union, etc.). Aussi les projections de production des pays doivent tenir compte des besoins du marché sous-régional.

3.5. Les acquis et leçons apprises de la R & D rizicoles antérieures

Les acquis les plus importants sont du domaine de l'amélioration variétale. Au total, le CRA de Kilissi, depuis sa création, a mis au point 67 variétés améliorées de riz (bas-fond et pluvial). Celles-ci sont issues de croisement entre les variétés introduites des institutions internationales spécialisées et les variétés locales.

Les séries CK de variétés améliorées surtout de bas-fond sont déjà très largement cultivées en Guinée et dans la Sous région Ouest africaine. Les plus diffusées en milieu paysan guinéen sont les suivantes : CK 4, CK 21, CK 43, CK 73, CK 90, CK 92, CK 211 et CK 801 pour le riz de bas-fond et 4 pour le riz pluvial (CK 5, CK 7, CK 71 et CK 40). Le rendement potentiel de ces variétés est en moyenne de l'ordre de 5 – 6 t ha-1 pour le riz de bas-fond et de 3 – 4 t ha-1 pour le riz pluvial avec des rendements moyens en milieu paysans qui se situent pour le riz de bas-fond à 3 – 4 t ha-1 et pour le riz pluvial à 2 – 2,5 t ha-1.

4. LES ZONES DE PRIORITE ET LES APPROCHES

4.1. Classement par ordre de priorité en terme de potentiel de la production nationale

Le classement par ordre de priorité en terme de potentiel de la production nationale est le suivant :

La Basse Guinée avec ses immenses potentialités en terres rizicultivables contribue à 27% de la production nationale derrière la Guinée Forestière. Elle dispose de sols souvent argileux et fertiles (sols de mangrove, localement salés). Le potentiel inondable par les marées est évalué à 160 000 ha de plaines par le bureau d'études SOFRECO en octobre 2001.

Cette région est caractérisée par des systèmes hydrauliques et des niveaux d'aménagements différents selon que l'on s'adresse à des plaines d'estuaire ou de front de mer. Ces plaines ont fait l'objet d'interventions privilégiées de relance de la production qu'elles représentent, de la densité de la population et de la nécessité d'intervenir pour sauvegarder le capital foncier des riziculteurs de ces zones menacées à moyen terme par l'avancée de la mer.

La DNGR a élaboré un Plan d'Aménagement des Plaines Rizicoles (PAPR) en 2001 qui a permis de constituer une base technico-agro-socio-économique et environnementale pour la faisabilité de toute opération de développement de la riziculture irriguée, pour environ 69 700 hectares. La zone concernée par le PAPR couvre les préfectures de Boffa d'une population résidente de 156 558 et de Boké 293 917 personnes. Elle concerne 47 périmètres répartis entre 12 plaines et couvrant une superficie de 19 110 ha.

-La Haute Guinée avec ses immenses potentialités en terres rizicultivables contribue à 25% de la production nationale. Le développement de l'irrigation serait ainsi à même de contribuer significativement à l'accroissement de la valeur ajoutée agricole et des revenus selon une démarche de pérennisation du capital productif et de préservation des écosystèmes. Elle dispose du plus important potentiel en plaines alluviales (80 000 ha) et en eaux de surface La région est à vocation essentiellement agricole et se trouve entièrement dans le bassin du Niger et de ses affluents. Les actions menées par les différents projets successifs financés par la Banque Africaine de Développement (BAD) ont permis d'améliorer les rendements qui sont passés en moyenne de 0,800 t/ha à 2,5 tonnes par hectare dont 80% de la production sont mis en marchés.

-La Guinée Forestière fait partie des grandes régions de production de la Guinée qui fournit 38% de la production nationale. Elle dispose d'un potentiel en bas fonds de 6 310 ha et en plaines de 11 720 ha. C'est une région à vocation agricole. Elle est réputée être la plus grande productrice de riz. Les activités agricoles se concentrent essentiellement dans les bas-fonds. La faible maîtrise de l'eau constitue la contrainte majeure pour l'intensification agricole.

-La Moyenne Guinée dispose d'un potentiel de plaines de 20 000 ha et qui contribue à 10% à la production nationale. Cette région est constituée essentiellement du massif du Foutah Djallon avec un relief accidenté et des sols très dégradés. Avec un climat foutanien dont les températures peuvent avoisiner les 8°C est la zone par excellence de développement des cultures maraîchères (pomme de terre, oignon, tomate gros piment, aubergine etc.). La zone propice à la riziculture est localisée dans les plaines des préfectures de Gaoual et de Koundara avec un potentiel rizicultivables estimé à 12 000 ha.

4.2. Identification et classement par ordre de priorité en fonction des défis écologiques spécifiques et les opportunités afférents

En fonction des défis écologiques, la PNDA-2015 adoptée en octobre 2007 et récemment lors de l'atelier sur la filière riz les 17 et 18 février 2009, l'unanimité s'est dégagée en faveur du développement de la riziculture irriguée dans les régions de la Basse Guinée dont les potentiel en terres rizicoles aménageables est estimé à 250 000 ha de mangroves et de plaines intérieures auxquels il faudra ajouter 69 580 ha de bas-fonds et la Haute Guinée qui dispose de vastes étendues d'environ 120 000 ha de plaines alluviales le long du Fleuve Niger et de ses affluents auxquelles il faut ajouter 108 600 ha de bas-fonds.

En Basse Guinée les aménagements hydro agricoles constituent une alternative durable afin de préserver la fragilité de l'écosystème mangrove et la pression sur les ressources : pêche, saliculture, déforestation.

Quant à la Haute Guinée, région soudanaise subissant les effets néfastes de la sécheresse et eu égard à la persistance des conséquences néfastes sur l'environnement les pratiques de feux de brousse, de déforestation et des activités minières, les investissements dans les plaines alluviales constituent la stratégie viable d'un développement durable de la riziculture pour la région et le pays.

Les deux régions regorgent d'énormes potentialités et opportunités pour le développement durable de la riziculture à savoir :

- Existence d'un potentiel de ressources en terres rizicultivables et en eau,
- Désenclavement des axes nationaux et sous-régionaux : Boké-Conakry, Kankan-Bamako
- Importance de la riziculture dans le système d'exploitation,
- réalisation d'aménagements depuis le temps colonial,
- Poursuite des aménagements par les 1^{ère} et 2^{ème} républiques,
- Bonne connaissance de la filière riz à travers les différents projets mis en œuvre,
- Réussite sur le plan technique et économique des projets dans les deux régions

- Existence d'organisations professionnelles agricoles de production, de commercialisation et de transformation très fortes ;
- grandes possibilités de développement de la mécanisation des travaux de la filière et du développement des moyens intermédiaires de transport.
- Existence de marchés potentiels.

La Guinée forestière qui fournit environ 40% de la production nationale, provenant en grande partie de la riziculture pluviale de coteau sur abattis-brûlis vient en 3^e position en raison des effets néfastes de cette pratique sur la forêt et sur l'environnement. Cependant des investissements sont prévus dans les bas-fonds (121 760 ha) dans une optique de diversification avec la rizipisciculture et le développement de culture maraîchères de contre saison. Cependant des investissements importants sont prévus pour le développement des cultures pérennes telles que le palmier à huile (culture motrice de la réussite), le café, l'hévéa et le cacao.

La région de la Moyenne Guinée disposant de faibles potentialités et d'un climat foutanien avec des températures basses préjudiciables à la culture du riz ne bénéficiera de peu d'investissements dans la riziculture. Toutefois la région est retenue sur le plan national pour le développement des cultures horticoles telles que la pomme de terre, l'oignon, la tomate, l'avocat, les orangers etc.

4.3. Identification des défis politiques/opportunités

4.3.1. Défis politiques

Les défis politiques concernent la mobilisation des ressources financières nécessaires à la valorisation des immenses potentialités agricoles pour une autosuffisance en riz. En Guinée la bataille pour la sécurité alimentaire a été avant tout celle du riz. Les enjeux portent sur (i) la satisfaction des besoins nationaux sans cesse croissants du riz, (ii) sur la résorption des importations en riz et (iii) exporter le surplus sur le marché sous-régional et international (riz biologique ou Bora Malé). Cette volonté d'investir prioritairement sur le riz en tant que denrée stratégique a été réaffirmée dans le document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans sa deuxième version validée par le gouvernement en 2007.

Ces objectifs sont conformes aux orientations de la politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et au PDDAA du NEPAD de l'Union Africaine.

Les principaux défis sont de trois ordres qui sont :

- Inverser la tendance des importations de riz à très court terme par l'intensification et la valorisation de la production locale ;
- Générer une croissance économique durable à partir de l'intensification de la production dans un partenariat public-privé ;
- Diversifier la production vivrière (manioc et maïs) pour diminuer la pression sur le riz.

4.3.1. Opportunités

La crise alimentaire persistante couplée à la crise financière devrait constituer une opportunité pour accroître les investissements publics et privés dans la riziculture pour atteindre les objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaire.

L'existence d'un marché solvable dans le pays et dans la sous région constitue des gages certains pour redynamiser la filière rizicole nationale.

V. VISION ET CADRE DE LA SNDR

5.1. Objectifs de production du riz

5.5.1. Objectif global :

L'objectif global de la stratégie est d'assurer l'autosuffisance du pays en Riz à moyen terme et exporter sur les marchés sous-régional et international à plus long terme

Au regard de ce qui précède, la stratégie se fixe comme objectif l'autosuffisance en riz en 2018 et l'exportation d'un surplus de x tonnes sur le marché sous régional et/ou international.

Dans ce cadre il s'agira d'assurer une offre rizicole suffisante en quantité et en qualité, rémunératrice pour les producteurs et supportable par le budget des consommateurs les plus pauvres.

5.5.2. Objectifs quantifiés :

- passer d'une production de 1 206 915 tonnes de riz paddy en 2008 à 2 726 460 tonnes de riz en 2018 ;
- faire passer les rendements moyens du riz de 1,43 t/ha en 2008 à 2,75 tonnes en 2018 ;
- aménager avec maîtrise totale de l'eau à l'horizon 2015, au moins 90 000 ha de grandes et moyennes plaines rizicoles en Basse Guinée et 90 000 ha en Haute Guinée et 20 000 ha de bas-fonds en Guinée forestière prioritairement ;
- appuyer la diffusion du riz NERICA dans les quatre régions naturelles sur 500 000 ha en 2018;
- renforcer les capacités de décorticage de 600 000 tonnes produites (dont 70% en industriel et 30% en artisanal).

Tableau n°1: Situation de référence 2008

Zone de cultures	%Ttl Ha	2 008		
		Hectares	Rdt	Production (t)
Plaines alluviales	9,00%	74 912	1,50	112 368
Mangroves	16,00%	133 177	2,50	332 942
Bas fonds	10,00%	83 236	2,00	166 471
Coteaux	65,00%	541 031	1,10	595 134
TOTAL	100,00%	832 355	1,45	1 206 915
RIZ NET				820 702

Tableau : Projection des productions par zone agro écologique (Phase 2009-2013)

Zone de cultures	2013 Hors Projet			2013 Projet			Production (t)
	Hectares	Rdt	Production (t)	Hectares	Rdt	Production (t)	
Plaines alluviales	54 521	1,50	81 782	40 000	3,50	140 000	221 782
Mangroves	118 037	2,50	295 094	50 000	3,50	175 000	470 094
Bas fonds	95 023	2,00	190 047	10 000	4,00	40 000	230 047
Coteaux	382 652	1,10	420 917	300 000	2,00	600 000	1 020 917
TOTAL	650 234	1,52	987 839	400 000	2,39	955 000	1 942 839
				1 050 234			1 321 131

Tableau : Projection des productions par zone agroécologique (Phase 2013-2018)

Zone de cultures	2018 Hors Projet			2018 Projet			Production totale (t)
	Hectares	Rdt	Production (t)	Hectares	Rdt	Production (t)	
Plaines alluviales	49 263	1,50	73 895	70 000	4,50	315 000	388 895
Mangroves	142 023	2,50	355 058	70 000	4,00	280 000	635 058
Bas fonds	112 515	2,00	225 029	20 000	4,00	80 000	305 029
Coteaux	361 344	1,10	397 479	500 000	2,00	1 000 000	1 397 479
TOTAL	665 145	1,58	1 051 460	660 000	2,54	1 675 000	2 726 460
				1 325 145			1 853 993

5.2.3. Phase de développement de la stratégie

L'atteinte des objectifs de la stratégie se fera en trois (3) phases

La première phase, échéance 2009: Elle consiste à l'appui à la production locale sur 150 000 ha (83% en pluvial et 17% en bas-fonds et en plaines). Elle prévoit la fourniture de 9 600 tonnes de semences améliorées dont 7 200 tonnes NERICA, 13 000 tonnes d'urée, 19 500 tonnes de NPK, 530 000 litres d'herbicides pour un coût total de 38,710 millions \$US. L'objectif recherché est de réduire le déficit de riz de 15 % avec une production de 45 000 tonnes de riz net.

La deuxième phase, échéance 2013: Elle prévoit l'aménagement de 50 000 ha de mangrove et plaines intérieures, 40 000 ha de plaines alluviales et de 10 000 ha de bas-fonds avec maîtrise totale de l'eau si possible. Pour ce faire les intrants à apporter sont : 28 000 tonnes de semences améliorées et 87 500 tonnes d'engrais minéraux et 1 600 000 litres d'herbicides. Le coût total des intrants se chiffre à 108 millions US\$. La production escomptée est de 1 942 839 tonnes de riz de paddy soit de 1 321 000 tonnes de riz net. Comparée à la production de l'année de référence, cela correspond à une augmentation de 735 924 tonnes soit 61% d'augmentation.

La troisième phase, échéance 2018: Elle vise l'aménagement de 160 000 ha avec maîtrise totale de l'eau dont : 70 000 ha de mangrove et plaines intérieures, 70 000 ha de plaines alluviales et 20 000 ha de bas-fonds. Pour ce faire il faudra apporter les quantités d'intrants ci-après : 46 400 tonnes de semences améliorées, 59 000 tonnes d'urée, 88 500 tonnes de NPK et 2 600 000 litres d'herbicides pour un coût global de 130 millions US\$. La production de riz attendue est de 2 726 460 tonnes de paddy soit 1 853 992 tonnes de riz net. Cela correspond à une production supplémentaire de 1 519 446 tonnes de riz paddy soit une augmentation de 125%

Il apparaît clairement que l'objectif de la CARD pour la Guinée est largement dépassé. Cet excédent doit être commercialisé dans la sous région.

5.2.4. Axes d'intervention

Ils porteront sur :

- la concentration des investissements rizicoles dans deux grands pôles de développement situés en Basse Guinée dans les plaines de mangrove et en Haute Guinée dans les plaines alluviales le long du fleuve Niger et de ses affluents ;
- le développement de la riziculture de mangrove en mettant l'accent sur les aménagements avec maîtrise de l'eau dans un objectif de double culture ;
- la poursuite du développement de la riziculture de bas-fonds dans une perspective de diversification y compris avec la rizipisciculture et les cultures de contre saison de maraîchage ;

- le soutien à la riziculture de coteaux à travers la diffusion du Riz NERICA en accompagnement d'un système intensif durable en lien avec la gestion de la fertilité des sols ; la mise en place d'un système de financement par le crédit pour favoriser l'accès aux intrants agricoles ;
- le renforcement des activités post-récoltes par la diffusion de décortiqueuses et d'étuveuses en faveur des femmes ;
- L'appui au secteur privé en infrastructures de commercialisation (magasins de stockage, aménagement des marchés régionaux, transfrontalier et le marché d'intérêt national à Conakry
- Le renforcement des services de recherche et de conseils agricoles nécessaires à l'amélioration de la productivité agricole ;
- L'utilisation généralisée des variétés améliorées par les producteurs
- La constitution du stock de sécurité alimentaire sur la base des excédents du riz produit localement.

5.2.5. Nombre de Chercheurs, Techniciens, et des vulgarisateurs agricoles en 2008 et des Cibles dans l'avenir

	Chercheurs agricoles avec des Maîtrises ou Doctorat.			Techniciens de recherche			Vulgarisateurs agricoles		
	Total	Rizicole (en plein temps)*	Rizicole (à mi-temps)*	Total	Rizicoles (à plein temps)	Rizicoles (à mi-temps)	Total	Rizicoles (à plein temps)	Rizicoles (à mi-temps)
2008	4	2	2	10	6	4	125	100	25
2013	6 (Msc)	6	0	6	6	-	200	180	40
2018	3	3	0	9	5	4	250	250	70

5.2.6. Gouvernance de la Stratégie de Développement de la Riziculture

En raison du caractère stratégique de la filière Riz, cette initiative devra être pilotée sous les auspices du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) présidé par le Premier Ministre. Pour son opérationnalité il est proposé un dispositif institutionnel pour la réalisation des pôles de développement sous forme d'Office au niveau de la Haute et de la Basse Guinée sur la base des expériences réussies par l'Office du Niger au Mali.

Il est prévu la définition d'une lettre de mission pour la filière riz renouvelable tous les 5 ans comme conditions préalables aux investissements à mettre en place dans la filière riz. Cette lettre aura pour objet de déterminer les investissements requis, les mécanismes de gestion de la filière avec la définition des rôles des différents acteurs (Etat, OP, Privés), les soutiens à apporter à la mise en place d'une interprofession de la filière. Les résultats attendus des investissements consentis, les modalités de gestion et d'entretien des aménagements, et ouvrages, le système de protection de la filière. L'intérêt de la lettre de mission est de disposer d'un document qui constitue un engagement entre l'Etat et ses Partenaires (Bailleurs de fonds qui financent la filière, interprofessions créées, Privés importateurs d'intrants, importateurs de riz et commerçants de riz local) renouvelable selon une périodicité (5 ans par exemple). Toutes les parties veilleront à respecter les dispositions de la lettre de mission qui fera l'objet d'une évaluation commune périodique.

Un comité de pilotage de coordination et de suivi de la stratégie sera mis en place aux niveaux national, régional, préfectoral et local (CRD si possible). Il sera renforcé par un dispositif de suivi et d'évaluation et décentralisé. La stratégie sera mise en œuvre aux travers des programmes et projets portés par les Etats et les organisations professionnelles. Dans ce cadre un système de contractualisation sera généralisé à travers les conventions, les contrats de prestations, le transfert de compétence et de délégation de maîtrise d'ouvrage.

5.2.7. Engagements financiers et des ressources humaines de la part de l'Etat

Actuellement la contribution de l'état au secteur agricole est de l'ordre de 3,5% du budget national contre 10% prévu par la déclaration des Chefs d'Etats de l'Union Africaine dite de Maputo en 2003.

Pour améliorer significativement sa contribution l'Etat a initié un Fonds de Soutien à la Campagne Agricole (FSCA). Sur proposition du Conseil économique et Social et conformément aux recommandations de l'atelier national sur le riz tenu à Conakry, les 17 et 18 février 2009, il est prévu la création d'un Fonds pour le Développement de la Riziculture, qui sera constitué par l'affectation de 10% des recettes minières et des prélèvements de taxes sur les importations de produits alimentaires et sur les exportations des produits agricoles.

5.2.8. Intervenants nationaux et des liens aux initiatives transfrontalières/régionales et renforcement des partenariats /Engagements financiers et des ressources humaines de la part de l'Etat

5.2.9. Interventions principales

Innovations technologiques

Il s'agira de renforcer les capacités financières, humaines et matérielles de l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG), de l'Agence nationale de promotion rurale et de conseils agricoles (AMPROCA) afin de générer et de diffuser les innovations et technologies adaptées aux stratégies des producteurs et des autres acteurs de la filière riz.

Les politiques

Il s'agira de mettre en place des politiques agricoles hardies afin d'améliorer l'accès des producteurs aux intrants agricoles (semences de qualité, engrais et pesticides) par la mise en place de crédit à faible taux d'intérêt. Des lignes de financement en faveur des professionnels des engrais sont nécessaires pour garantir la production, l'importation et la distribution de proximité dans les communautés à la base. Concernant le financement de la filière en général et le crédit agricole en particulier, il faudra renforcer le dispositif actuel par le soutien à la Banque de Développement de l'Agriculture et des Mines (BADAM) en cours d'implantation d'une part et d'autre part procéder à une diminution du taux d'intérêt des institutions financières par un appui de la Banque Centrale.

Parallèlement l'Etat poursuivra sa politique de subvention modérée et dégressive des intrants et équipements agricoles en faveur de la filière. Un appui est à apporter au secteur privé agricole dans son ensemble.

Les marchés

Il est important d'élaborer une stratégie cohérente de commercialisation du riz local et d'importation du riz. La libération totale du marché crée des dysfonctionnements graves entraînant des distorsions du marché. L'Etat doit mettre en place une politique de prix basée sur la transparence et qui garantit des parts de revenu importantes aux producteurs à même de redynamiser la production nationale.

Renforcement des capacités

Pour mettre en œuvre cette stratégie il convient d'accorder une importance à l'installation des jeunes et des femmes dans la filière rizicole. En effet la réalisation des aménagements hydro-agricoles sur près de 160 000 hectares permettra de créer environ 320 000 nouveaux emplois, qui réduira considérablement l'exode rural.

Pour compléter ce dispositif il est souhaitable d'impulser la création de Coopératives de service sur tous les segments de la filière notamment ceux visant une meilleure intégration de l'agriculture et de l'élevage à travers la valorisation des sous-produits de récolte (balles, sons, etc.).

Un accent particulier sera consacré au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs publics et privé. Ainsi un appui à l'encadrement et à la formation des exploitants ruraux sera nécessaire pour garantir la productivité rizicole.

6. STRATEGIES POUR LES SOUS-SECTEURS

6.1. Système de semences

6.1.1. Vision de la production des semences du riz / système de distribution

Selon les estimations faites par le centre semencier de Kilissi, l'utilisation actuelle de semences améliorées serait de l'ordre de 8-12% des superficies ensemencées pour une quantité de moins de 1000 tonnes. L'ordre de grandeur des besoins serait de 31000 tonnes pour 50% des superficies cultivées et 62 000 tonnes pour les 100% des superficies cultivées en riz.

Il est recommandé de développer une stratégie nationale intégrée pour la recherche, la production, la diffusion, et la promotion des semences améliorées embrassant à la fois le système communautaire de production de semences, et le secteur privé. Actuellement Il existe un système de contrôle de qualité qui mérite d'être renforcé.

Pour ce faire trois options stratégiques sont retenues pour le développement des entreprises semencières. Ce sont :

- La promotion de l'implication des maisons internationales dans la fourniture nationale
- La promotion de l'implication des fournisseurs nationaux dans la production et la commercialisation des semences en même temps que les engrais, les pesticides et les outillages ; ce qui requiert une assistance technique.
- La promotion des paysans leaders afin qu'ils se spécialisent dans la production de semences que d'en faire une activité complémentaire de leur production vivrière ;
- L'appui à la mise en place d'un réseau décentralisé et efficient de distribution d'intrants à proximité des producteurs ;
- L'appui à la mise d'un fonds de roulement permettant aux producteurs d'accéder aux intrants ;
- L'appui à la mise en place d'une unité de conditionnement des engrais et des pesticides avant la fin de la première phase.

Dans la mise en œuvre de la stratégie, il est prévu un système de subvention dégressif afin de stimuler le marché des semences.

6.2. La commercialisation et distribution des engrais

6.2.1. Vision de la commercialisation et distribution des engrais

En Guinée une des contraintes majeures au développement de l'agriculture est son faible taux d'utilisation d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées) qui est l'un des plus bas de l'Afrique subsaharienne. En effet l'agriculture guinéenne consomme en moyenne 5 kg/ha d'engrais tandis que cette moyenne est de 10 kg en Afrique, 60 kg au Proche Orient, 130 kg en Asie et 90 kg au niveau mondial. Pour l'ensemble du pays, il ressort des résultats du Recensement National Agricole (RNA) de 2001 que les fumures organiques sont appliquées sur 14% des parcelles des cultures annuelles et les engrais minéraux sur 2% des parcelles. Par ailleurs il faut souligner que 29% des parcelles cultivées par les femmes font l'objet d'emploi de fumure organique contre 5,9% pour les hommes

Concernant le riz, l'utilisation correcte des engrais permet de doubler ou tripler la production. Avec un besoin évalué de 87 500 tonnes d'engrais en 2013 et d'environ de 140 000 tonnes en 2018, il apparaît plus que nécessaire de mettre en place une stratégie cohérente d'approvisionnement, de distribution et d'accès aux producteurs.

Les axes stratégiques proposés sont les suivants :

- Utiliser les organisations faïtières des producteurs pour grouper la demande en engrais et en semences. Pendant que la demande d'engrais est adressée aux importateurs /distributeurs privés, celles des semences doit être dirigées vers les paysans multiplicateurs. En effet, les multiplicateurs deviennent des paysans sous traitants dans un système fermé ou semi-ouvert.
- Renforcer la collaboration entre la recherche et la production en impliquant les producteurs, les multiplicateurs et les distributeurs dans le développement d'un système semencier Renforcer la collaboration avec les centres de recherche internationale ;
- Etablir un plan de certification de contrôle de qualité et un corps de mise en application.

6.3. Stratégie de commercialisation et de transformation du riz

Cette stratégie devra se focaliser sur les acquis de Projet de Dynamisation des filières vivrières (Dynafiv) en matière de transformation, de commercialisation et de structuration des opérateurs intervenant sur l'aval de la filière riz.

6.3.1. Vision de procédures après récolte

Les opérations post récolte, de transformation et de commercialisation bien menée contribuent à la sécurité alimentaire et l'augmentation du revenu des producteurs.

En ce qui concerne les opérations post récolte, la stratégie consistera à :

- Acquérir des moissonneuses-batteuses dans les grands bassins de production rizicole de la Haute et de la Basse Guinée pour améliorer les récoltes
- Favoriser la mise à disposition des paysans, du petit matériel (faucilles notamment) de récolte du riz
- Favoriser la mise à disposition des paysans, des aires de séchage et des bâches et appuyer les innovations technologiques en matière de séchage et de conditionnement du paddy.

6.3.2. Vision de la transformation

La stratégie devra porter sur deux principales activités :

1. En matière d'étuvage amélioré:

- Mettre à disposition des femmes, du matériel performant d'étuvage amélioré;
- Faire des innovations technologiques pour le nettoyage du riz avant et après le décorticage.

2. En matière de transformation :

- Promouvoir la mise en œuvre des micro-rizeries et des décortiqueuses selon l'importance des grands bassins de production rizicole ;
- Promouvoir la fabrication locale de décortiqueuses par les forgerons locaux ;
- Mettre en place de plates formes multifonctionnelles dans les grands bassins de production du riz ;
- Renforcement de capacités des opérateurs en matière d'entretien du matériel d'étuvage et de transformation du riz.

6.3.3. Vision de la commercialisation

- Promouvoir les acquis de Dynafiv en matière d'insertion du secteur privé dans les différentes phases de commercialisation du riz local ;
- Redynamiser le réseau de collecte, de stockage, de transport et de distribution du riz local par la mise en place d'agences d'achat de riz et d'interprofession sur le riz ;
- Favoriser les banques de céréales (riz) et les bourses de riz dans le cadre de la constitution des stocks de sécurité alimentaire ;
- Assurer la promotion du riz local par l'amélioration de sa compétitivité pour des prix incitatifs aux différents acteurs ;

- Promouvoir la gestion de la qualité du riz (étiquetage du riz et labellisation)
- Favoriser l'accès des opérateurs aux emballages et aux poids et mesures standardisés
- Construire des magasins de stockage dans les grands bassins de production rizicoles en Basse et en Haute Guinée ainsi qu'à Conakry en tant principal pool de consommation ;
- Renforcer les capacités des opérateurs en gestion simplifiée de la commercialisation du riz;
- Créer un fonds d'appui à la commercialisation du riz local
- Valoriser les sous produits (paille, chaumes, sons et autres résidus) du riz
- Mettre en place un système d'information adapté aux acteurs de la filière riz.

6.4. Irrigation et investissements dans les technologies de régularisation des eaux

La riziculture irriguée permet à la fois d'obtenir des rendements très élevés (de 3 à 4 fois plus élevés par rapport au pluvial) et de faire la double culture.

6.4.1. Réadaptation et modernisation des programmes existants

Ces activités vont concerner la réhabilitation des anciens périmètres aménagés en procédant à la (i) réfection des digues de ceinture, (ii) réfection des ouvrages hydrauliques et leurs accessoires (vannes, etc.), curage des canaux et drains principaux et secondaires.

6.4.2. Développement des programmes existants d'irrigation

1. Gestion de l'eau

Elle est fondée sur la mise en valeur des eaux de surface pour les besoins de l'agriculture et de l'élevage à travers la construction d'ouvrages de maîtrise et de gestion rationnelle de la ressource.

Pour les types de riziculture, les stratégies sont les suivantes :

- Plaines de Mangrove :

Concernant la mangrove en front de mer, les infrastructures porteront : i) les ouvrages de régulation des eaux de mer et des eaux douces, (ii) les réseaux de distribution et d'irrigation et (iii) les réseaux de drainage.

Quant aux plaines d'arrière mangrove, les infrastructures à réaliser sont : (i) les réseaux d'irrigation et de drainage (canaux d'irrigation et de drainage et aménagements intérieurs : casiers) et, (ii) les ouvrages de stockage (notamment les retenues d'eau : barrages et micro-barrages, seuils déversants, retenues collinaires).

-Plaines alluviales : Dans ce cadre, les infrastructures à réaliser sont entre autres : les stations de pompage, la construction de barrages (hydro-agricoles à simple ou buts multiples), la construction de réseaux d'irrigation et de drainage (canaux de distribution, d'irrigation et de drainage, organes de régulation).

- Bas-fonds : Le principe d'aménagement se fonde essentiellement sur la réalisation d'infrastructures d'irrigation et de drainage (bas-fonds) et de submersion contrôlée (petites plaines alluviales). Le dispositif peut être complété par la construction de retenues collinaires.

Trois types d'intervention seront développés : (i) aménagement de bas -fond avec construction d'une retenue collinaire, (ii) aménagement de bas-fond avec prise au fil d'un cours d'eau et (iii) aménagement de bas-fond avec un système d'exhaure pour les grappes de bas – fonds.

Le dimensionnement des casiers rizicoles tiendra compte non seulement du relief (topographie) mais aussi de l'utilisation de la petite mécanisation pour les opérations culturales.

2. Protection et durabilité des aménagements

La protection et la durabilité des aménagements porteront sur la gestion proprement dite de l'eau et l'entretien des infrastructures et, la protection de l'environnement. La durabilité du programme proviendra de la responsabilisation pleine et entière des acteurs bénéficiaires dans le processus de planification et d'appropriation des périmètres aménagés:

3. Formation et perfectionnement

Des programmes de formation de plusieurs modules seront développés sur toute la durée du programme et concerneront (i) gestion de l'eau et entretien des ouvrages ; (ii) protection de l'environnement en vue de la pérennisation des aménagements ; (iii) la gestion coopérative, la gestion des unités économiques, les techniques d'animation.

6.5. Accès et entretien des équipements agricoles

La stratégie de la mécanisation s'articule autour de trois (3) axes principaux :

-Appui au développement de la culture attelée : Grâce aux expériences réussies développées par l'ONG « Réseau Guinéen de Traction Animale » en abrégé RGTA, fruit de la Coopération Belgo-Guinéenne dans ce domaine, cette technique s'est fortement améliorée par l'usage d'un seul bœuf de labour au lieu de deux et la mise au point d'équipements modernes variés et adaptés à toutes les rizicultures.

Pour améliorer la productivité des bœufs de labour il importe d'établir des liens avec les acteurs de la transformation afin que les agro-éleveurs puissent bénéficier des balles et sons de riz. Un mécanisme de financement adapté sera mis en place qui facilitera l'accès des producteurs aux intrants dont ils ont besoin moyennant un soutien aux transformateurs. Dans ce cadre il est prévu de favoriser la mise en place des Coopératives de Jeunes et de Femmes ou des groupements ou des entreprises privées afin de dynamiser cette intégration.

-Appui au développement de la petite motorisation et la motorisation Conventionnelle : L'usage de tracteurs et de motoculteurs est conditionné par des systèmes de culture intensifs et très productifs qui permettent d'en financer le coût. On doit tenir compte de leurs possibilités d'implantation dans les zones rizicoles aménagées avec des hauts rendements ou dans les zones de grandes étendues.

Au regard des conditions des sols et de la taille des casiers des bas-fonds l'utilisation de la traction animale et des motoculteurs de 15 cv est recommandée. Pour la riziculture dans les zones de mangroves et dans les plaines alluviales, en plus de la traction animale et des motoculteurs, des tracteurs de grandes puissances (65cv à 90cv) peuvent être recommandés.

- Appui à la technologie post- récolte : La technologie post-récolte doit permettre de résorber les pertes pendant et après récolte (qui représentent 15 à 50% de la valeur marchande de la production) par la mécanisation des opérations de récolte, de battage, de séchage, d'étuvage et de décorticage.

Les types d'équipement comprendront ceux de moyenne et de grande capacité tenant compte des types de riziculture et des revenus des producteurs. Dans ce cadre il est prévu l'importation de rizerie de moyenne capacité de 10 à 10 000 tonnes, de mini-rizeries (2 à 3 t/heure) et de petites décortiqueuses performantes et adaptées.

6.6. Recherche, diffusion technologique et renforcement des capacités

6.6.1. Génération de technologiques et transfert en milieu paysan

L'Institut de Recherche agronomique de Guinée (IRAG) est la structure chargée de conduire les recherches agricoles en partenariat avec les autres du système national de recherche agricole (SNRA). Il est structuré en 4 centres régionaux de recherche (Kankan pour la Haute Guinée, Foulaya pour la Basse Guinée, Sérédou pour la Guinée Forestière) et 2 centres spécialisés (Kilissi sur la riziculture de

mangrove et Kilissi sur la création variétale et la production de semences de base et de pré-base).

Dispositif de recherche sur le riz à l'IRAG

Les recherches sur le riz à l'IRAG concerne plusieurs disciplines : l'amélioration variétale, les itinéraires techniques, la défense des cultures, etc. Ces recherches obéissent au schéma suivant :

- Identification des thèmes de recherche : cette identification s'effectue lors des journées de réflexion avec les paysans, les ONG et les partenaires au développement. Les contraintes identifiées sont hiérarchisées et classées en deux catégories (les contraintes recherchables et celles non recherchables).
- La formulation des projets de recherche autour des contraintes recherchables ;
- Test des technologies en station selon des dispositifs expérimentaux classiques comme le BCR.
- Test et validation des technologies en milieu paysan dans les Unités Expérimentales paysannes ou encore par la Sélection Variétale Participative (PVS) avec les services de vulgarisation et des paysans.
- Démonstration et diffusion des technologies en relation avec les services de vulgarisation, les Organisations des producteurs ou les paysans isolés.

Les thématiques de recherche porteront : lutte contre l'enherbement, les maladies et les ravageurs, l'amélioration variétale, les équipements agricoles de transformation et de production et les études d'impact.

6.6.2. Préservation et diffusion des ressources génétiques

Il existe à l'IRAG un Programme de Ressources Phytogénétiques (PRPG) basé au CRA de Foulaya. Il a pour mission de caractériser et de conserver les germoplasmes des cultures vivrières existantes.

En ce qui concerne le riz, nous retiendrons que la Guinée est un pays qui héberge d'importantes ressources génétiques. Celles-ci sont générées, principalement, à deux niveaux. La fraction la plus importante est maintenue *in situ*, en culture dans les champs des paysans. La seconde fraction est maintenue *ex situ* dans les collections vivantes de Kilissi, Koba, Bareng, bordo et Sérédou et dans les chambres froides.

Une très grande partie des variétés maintenues dans ces collections vivantes sont des variétés améliorées créées au CRA de Kilissi ou introduites à partir des CGIAR (ADRAO, IRI) notamment dans le cadre de IngerAfrica. Il faut noter que la Guinée a introduit plus de 1500 variétés améliorées de riz à travers ce réseau IngerAfrica. Il existe des échanges officiels de matériel végétal entre la Guinée et le reste du monde notamment à travers les réseaux internationaux.

6.6.3. Gestion de la fertilité des sols

Pour corriger la baisse généralisée de la fertilité des sols dans les différents systèmes rizicoles, il faudra adopter une approche intégrée. Les principaux axes stratégiques porteront entre autres :

- La mise au point et la diffusion des technologies intégrées de gestion de la fertilité des sols qui respectent l'environnement ;
- Le développement du marché des intrants agricoles en particulier des engrais et des amendements calciques ;
- Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dont l'Association des producteurs et Importateurs d'Intrants Agricoles (APIDIA).

6.7. Accès au crédit et financements agricoles

6.7.1. Agriculteurs, transformateurs et fournisseurs des intrants, accès aux services financiers

Lors de l'atelier sur la filière riz organisé récemment les acteurs ont exhorté le gouvernement et les

partenaires au développement à mettre en place un Fonds pour le Développement de la Riziculture en Guinée (FDRG) qui sera géré par les représentants des riziculteurs, des transformateurs, des importateurs de riz, d'équipements et d'intrants agricoles ainsi que les consommateurs. Dans ce cadre la participation du secteur privé est plus que nécessaire.

Parallèlement l'Etat devra appuyer la mise en place rapide de la Banque de Développement de l'Agriculture et des Mines (BADAM) récemment agréée. Enfin il faudra favoriser la réduction des taux d'intérêt des institutions de microfinance.

6.7.2. Capacité de gestion financière

Des mécanismes de gestion impliquant les organisations professionnelles de tous les segments est une garantie suffisante pour une meilleure gestion financière. Pour ce faire un programme de renforcement en gestion financière est à envisager.

7. CONCLUSION

La promotion de la riziculture fait partie des priorités de la politique agricole de la Guinée. L'initiative de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique, cadre parfaitement avec les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP2), de la Politique Nationale de Développement Agricole-Vision 2015, de la politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine initié par l'Union Africaine.

Compte tenu de l'importance du riz dans l'alimentation des populations guinéennes, cette initiative nous permettra d'atteindre rapidement les objectifs du Millénaire pour le Développement et du Sommet mondial de l'alimentation avec l'atteinte de l'autosuffisance en riz dès 2013 si les financements requis de l'ordre de 1,3 milliards USD sont mobilisés à temps.